



**Fiche de Données de Sécurité**  
**préparé selon RPD (DORS/2015-17)**

## 1. Identification de la substance / du mélange et de la société / entreprise

<b>1.1</b>	<b>Identificateur de produit</b>	RM-9709B	<b>Date de Révision:</b>	04/26/2021
	<b>Nom du produit:</b>	Logiscell +	<b>Remplace:</b>	03/26/2021
<b>1.2</b>	<b>Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées</b>	1 K Polyurethane Voir fiche technique.		
<b>1.3</b>	<b>Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité</b>			
	<b>Société/Entreprise:</b>	Logiball 4210 rue Jean-Marchand Quebec, QC G2C 1Y6 Tél: 418-656-9767 www.logiball.com		
	<b>Fiche de données de sécurité préparée par:</b>	info@logiball.com		
<b>1.4</b>	<b>Numéro d'appel d'urgence:</b>	CHEMTREC 1-703-527-3887 (Hors des U.S.A.) CHEMTREC 1-800-424-9300 (aux U.S.A)		

## 2. Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Toxicité aiguë, Inhalation, catégorie 4  
 Cancérogénicité, catégorie 2  
 Eye Irritation, category 2A  
 Sensibilisation respiratoire, catégorie 1  
 STOT, exposition répétée, catégorie 2  
 STOT, exposition unique, catégorie 3, RTI  
 Irritant pour la peau, catégorie 2  
 Sensibilisation cutanée, catégorie 1

## 2.2 Éléments d'étiquetage

### Pictogramme(s) du produit



### Mention d'avertissement

Danger

### Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

2,6-diisocyanate de toluène, diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle, dibutyl maleate, diisocyanate de 4-méthyl-m-phénylène, 2,4'-diisocyanate de diphénylméthane, plus long oligomeres de diisocyanate de diphenylmethane, , Polymère de diisocyanate-1,3 de toluene et de propylene glycol ethoxylye, Prepolymer

### Mentions de danger

Irritant pour la peau, catégorie 2	H315	Provoque une irritation cutanée.
Sensibilisation cutanée, catégorie 1	H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
Eye Irritation, category 2A	H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
Toxicité aiguë, Inhalation, catégorie 4	H332	Nocif par inhalation.
Sensibilisation respiratoire, catégorie 1	H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
STOT, exposition unique, catégorie 3, RTI	H335	Peut irriter les voies respiratoires.
Cancérogénicité, catégorie 2	H351	Susceptible de provoquer le cancer.
STOT, exposition répétée, catégorie 2	H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

### Conseils de prudence

P260	Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
P284	Porter un équipement de protection respiratoire.
P285	Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.
P302+352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.
P304+340	EN CAS D'INHALATION: Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305+351+338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P308+313	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin.
P314	Consulter un médecin en cas de malaise.
P333+313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P341	S'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
P342+311	En cas de symptômes respiratoires: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

**2.3 Autres dangers**

Aucune information.

**Résultats des évaluations TBP et VPVB:**

Le mélange ne répond pas aux critères applicables aux mélanges TBP ou vPvB, conformément à l'annexe XIII.

**3. Composition/informations sur les composants****3.2 Mélanges****Substances Dangereuses**

<u>Dénomination CEE</u>	<u>No. EINECS</u>	<u>No.-CAS</u>	<u>%</u>	<u>Classifications</u>	
Polymère de diisocyanate-1,3 de toluène et de propylène glycol ethoxyle		9052-50-0	25 - <50	H317-319-332	Acute Tox. 4 Inhalation, Eye Irrit. 2, Skin Sens. 1
diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle	202-966-0	101-68-8	10 - <25	H315-317-319-332-3 34-335-351-373	
Prepolymer		57516-88-8	10 - <25	H332-334	Acute Tox. 4 Inhalation, Resp. Sens. 1
dibutyl maleate	203-328-4	105-76-0	2.5 - <10	H317-332-335	Acute Tox. 4 Inhalation, Skin Sens. 1, STOT SE 3 RTI
			2.5 - <10	H332	Acute Tox. 4 Inhalation
plus long oligomeres de diisocyanate de diphenylmethane	618-498-9	9016-87-9	2.5 - <10	H315-317-319-332-3 34-335-351-373	
2,4'-diisocyanate de diphenylmethane	227-534-9	5873-54-1	1.0 - <2.5	H315-317-319-332-3 34-335-351-373	Acute Tox. 4 Inhalation, Carc. 2, Eye Irrit. 2, Resp. Sens. 1, Skin Irrit. 2, Skin Sens. 1, STOT RE 2, STOT SE 3 RTI
diisocyanate de 4-méthyl-m-phénylène	209-544-5	584-84-9	1.0 - <2.5	H315-317-319-330-3 34-335-351-412	Acute Tox. 1 Inhalation, Aquatic Chronic 3, Carc. 2, Eye Irrit. 2, Resp. Sens. 1, Skin Irrit. 2, Skin Sens. 1A, STOT SE 3 RTI
2,6-diisocyanate de toluène	202-039-0	91-08-7	0.1 - <1.0	H315-317-319-330-3 34-335-351-412	

<u>No.-CAS</u>	<u>Facteurs M</u>
9052-50-0	0
101-68-8	0
57516-88-8	0
105-76-0	0
	0
9016-87-9	0
5873-54-1	0
584-84-9	0

91-08-7

0

**Information supplémentaire:** Le texte des états de danger GHS indiqués ci-dessus (le cas échéant) est donnée à l'article 16.

## 4. Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

**Remarques Générales:** Si les symptômes persistent ou si le moindre doute existe, il faut consulter un médecin.

**En cas d'inhalation:** Amener la victime à l'air libre. Consulter un médecin après toute exposition importante.

**En cas de contact avec la peau:** Utilisez un savon doux, si disponible. Laver immédiatement au savon et abondamment à l'eau en enlevant les vêtements contaminés et les chaussures.

**En cas de contact avec les yeux:** Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact.

**En cas d'ingestion:** Ne PAS faire vomir. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

### Auto protection du secouriste:

Aucune initiative ne doit être prise qui impliquerait un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Il peut être dangereux pour la personne portant secours de donner le bouche-à-bouche. Bien laver les vêtements contaminés avec de l'eau avant de les retirer, ou porter des gants.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune information disponible relativement aux essais cliniques et au suivi médical. Le cas échéant, on trouvera l'information toxicologique à la section 11.

## 5. Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction:

Dioxyde de carbone, Produit Chimique Sec, Mousse

**Moyens d'extinction à NE PAS utiliser:** Alcool, solutions à base d'alcool, tout autre support non mentionné ci-dessus.

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucune information.

### 5.3 Conseils aux pompiers

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Jet d'eau à grand débit. Des produits de décomposition dangereux se forment en cas d'incendie. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre d'extinction ou du dioxyde de carbone.

## 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Assurer une ventilation adéquate. Utiliser un équipement de protection individuelle.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines. Éviter que le produit arrive dans les égouts. Laisser le récipient ouvert.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Contenir le déversement, absorber avec des matières absorbantes non combustibles, (par ex. sable, terre, terre de diatomée, vermiculite) et transférer dans un conteneur en vue d'une élimination conforme à la réglementation locale / nationale (voir section 13)

### 6.4 Référence à d'autres sections

Veillez consulter les réglementations en matière de mise au rebut ou les réglementations de chaque pays relatives à ce matériau. Voir la section 13 pour plus d'informations.

## 7. Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

**Procédures recommandées pour la manipulation:** Utiliser uniquement en zone pourvue d'une ventilation avec extraction d'air appropriée. Porter un équipement de protection individuel. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Les personnes qui ont souffert de problèmes de sensibilisation de la peau ou d'asthme, d'allergies, de maladies respiratoires chroniques ou répétées ne devraient jamais être employées lors d'opérations dans lesquelles cette préparation est utilisée.

**Mesures de protection et d'hygiène :** Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

**Conditions à éviter:** Éviter l'accumulation de poussière dans les espaces confinés.

**Conditions de stockage:** Conserver dans le conteneur original. Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Conserver sous clé ou dans une zone accessible uniquement aux personnes qualifiées ou autorisées.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible relativement à l'utilisation finale.

## 8. Contrôle de l'exposition - Protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Valeurs limites d'exposition selon INRS (US)

<u>Nom</u>	<u>No.-CAS</u>	<u>ACGIH TWA</u>	<u>ACGIH STEL</u>	<u>ACGIH Ceiling</u>
Polymère de diisocyanate-1,3 de toluène et de propylène glycol étoxyle	9052-50-0			
diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle	101-68-8	0.005 PPM		
Prepolymer	57516-88-8			
dibutyl maleate	105-76-0			
plus long oligomeres de diisocyanate de diphenylmethane	9016-87-9			
2,4'-diisocyanate de diphenylmethane	5873-54-1			
diisocyanate de 4-méthyl-m-phénylène	584-84-9	0.001 PPM	0.005 PPM	
2,6-diisocyanate de toluène	91-08-7	0.001 PPM	0.005 PPM	

<u>Nom</u>	<u>No.-CAS</u>	<u>OSHA PEL</u>	<u>OSHA STEL</u>
Polymère de diisocyanate-1,3 de toluène et de propylène glycol étoxyle	9052-50-0		
diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle	101-68-8	0.02 PPM-CEILIN	
Prepolymer	57516-88-8		
dibutyl maleate	105-76-0		
plus long oligomeres de diisocyanate de diphenylmethane	9016-87-9		

2,4'-diisocyanate de diphenylméthane	5873-54-1		
diisocyanate de 4-méthyl-m-phénylène	584-84-9	0.04 MGM3, 0.005 PPM	0.15 MGM3, 0.02 PPM
2,6-diisocyanate de toluène	91-08-7		

**Conseils supplémentaires:** Veuillez consulter les limites d'exposition réglementaires pour le personnel qui sont applicables dans chaque pays.

## 8.2 Contrôles de l'exposition

### Protection individuelles

**Protection respiratoire:** Appareil de protection respiratoire à filtre à vapeurs.

**Protection des yeux:** Lunettes de sécurité à protection intégrale.

**Protection des mains:** Gants imperméables. Vêtements de protection à manches longues. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

**AUTRE MATÉRIEL DE PROTECTION:** Aucune information.

**INGÉNIERIE DES SYSTEMES DE CONTROLE:** Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

## 9. Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>Aspect:</b>	Liquide visqueux beige
<b>Etat Physique</b>	Liquide
<b>Odeur</b>	Légère
<b>Seuil d'odeur</b>	Non déterminé
<b>pH</b>	Non déterminé
<b>Point de fusion / point de congélation</b>	Non déterminé
<b>Point / intervalle d'ébullition (° C)</b>	N.D. - N.D.
<b>Point éclair, (°C)</b>	999
<b>Taux d'évaporation</b>	Non déterminé
<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>	Non déterminé
<b>Limites supérieures / inférieures d'inflammabilité ou d'explosion</b>	Non déterminé
<b>Pression de vapeur</b>	Non déterminé
<b>Densité de vapeur</b>	Non déterminé
<b>Densité relative</b>	9.1 lb/gallon
<b>Solubilité dans / miscibilité avec l'eau</b>	Non déterminé
<b>Coefficient de partage: n-octanol/water</b>	Non déterminé
<b>Température d'auto-inflammation (°C)</b>	Non déterminé
<b>Température de décomposition (°C)</b>	Non déterminé
<b>Viscosité</b>	3000-4500 cps
<b>Propriétés explosives</b>	Non déterminé
<b>Propriétés oxydantes</b>	Non déterminé

### 9.2 Autres informationsFR

Contenu en COV g/l:

Densité (g/cm<sup>3</sup>)

Non déterminé

1.076

## 10. Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Aucun risque de réactivité connu dans des conditions normales de rangement et d'utilisation.

### 10.2 Stabilité chimique

La réaction avec de l'air humide et/ou de l'eau provoque, dans le récipient, une augmentation de pression due au dioxyde de carbone. Stable dans des conditions normales.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

### 10.4 Conditions à éviter

Éviter l'accumulation de poussière dans les espaces confinés.

### 10.5 Matières incompatibles

Aucune information.

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), monoxyde de carbone (CO), oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>), fumée dense et noire.

## 11. Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë:

**LD50 Orale:** Aucune information disponible.

**Inhalation LC50:** Aucune information disponible.

**Irritation:** Aucune information disponible.

**Corrosivité:** Aucune information disponible.

**Sensibilisation:** Aucune information disponible.

**Toxicité à doses répétées:** Aucune information disponible.

**Cancérogénicité:** Aucune information disponible.

**Mutagénicité:** Aucune information disponible.

**Toxicité pour la reproduction:** Aucune information disponible.

**STOT-exposition unique:** Aucune information disponible.

**STOT-exposition répétée:** Aucune information disponible.

**Danger d'aspiration:** Aucune information disponible.

Si aucune information n'est disponible ci-dessus sous la rubrique toxicité aiguë, alors les effets aigus de ce produit n'ont pas été testés. Les données sur les composants individuels sont rapportées ci-dessous:

<u>No.-CAS</u>	<u>Nom Chimique</u>	<u>LD50 Orale</u>	<u>LD50 Cutanée</u>	<u>LC50 Vapeur</u>	<u>Gaz CL50</u>	<u>Poussière / Brouillard DL50</u>
9052-50-0	Polymère de diisocyanate-1,3 de toluene et de propylene glycol ethoxyle	0		0	4500	1.5
101-68-8	diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle	15000 mg/kg oral	>9400 mg/kg	43 ppm vapor 4 hrs	0.000	0.000
57516-88-8	Prepolymer			11	4500	1.5
105-76-0	dibutyl maleate	3730 mg/kg	10000 mg/kg	20.1	20001	5
				11	4500	1.5
9016-87-9	plus long oligomeres de diisocyanate de diphenylmethane	>10000 mg/kg	>9400 mg/kg	0.49 mg/l (4 h, Aerosol. rat)		
5873-54-1	2,4'-diisocyanate de diphenylmethane		>9400 mg/kg, rabbit			1.5 mg/l (4 h, Aerosol. rat)
584-84-9	diisocyanate de 4-méthyl-m-phénylène			0.48	66	.05
91-08-7	2,6-diisocyanate de toluène	>5000 mg/kg bw (rat)	9400 mg/kg bw (rabbit)	0.1 mg/l 4hr -Rat	66ppm	0.000

**Information supplémentaire:**

Les personnes allergiques aux isocyanates, et en particulier celles qui souffrent d'asthme ou d'autres affections des voies respiratoires, ne devraient pas travailler avec les isocyanates.

## 12. Informations écologiques

**12.1 Toxicité:**

<b>EC50 48hr (Daphnia):</b>	Aucune information.
<b>IC50 72hr (algues):</b>	Aucune information.
<b>LC50 96hr (poisson):</b>	Aucune information.

**12.2 Persistance et dégradabilité:** Aucune information.

**12.3 Potentiel de bioaccumulation:** Aucune information.

**12.4 Mobilité dans le sol:** Aucune information.

**12.5 Résultats des évaluations TBP et VPVB:** Le mélange ne répond pas aux critères applicables aux mélanges TBP ou vPvB, conformément à l'annexe XIII.

**12.6 Autres effets néfastes:** Aucune information.

<u>No.-CAS</u>	<u>Nom Chimique</u>	<u>EC50 48hr</u>	<u>IC50 72hr</u>	<u>LC50 96hr</u>
9052-50-0	Polymère de diisocyanate-1,3 de toluene et de propylene glycol ethoxyle	Aucune information.	Aucune information.	Aucune information.
101-68-8	diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle	>1000 mg/l	Aucune information.	>1000 mg/l
57516-88-8	Prepolymer	Aucune information.	Aucune information.	Aucune information.
105-76-0	dibutyl maleate	Aucune information.	Aucune information.	Aucune information.
		Aucune information.	Aucune information.	Aucune information.
9016-87-9	plus long oligomeres de diisocyanate de diphenylmethane	Aucune information.	1640 mg/l	>1000 mg/l

5873-54-1	2,4'-diisocyanate de diphenylméthane	Aucune information.	Aucune information.	>1000 mg/l
584-84-9	diisocyanate de 4-méthyl-m-phénylène	Aucune information.	Aucune information.	
91-08-7	2,6'-diisocyanate de toluène	Aucune information.	Aucune information.	Aucune information.

### 13. Considérations relatives à l'élimination

- 13.1 Méthodes de traitement des déchets:** Si le recyclage n'est pas possible, éliminer conformément aux réglementations locales. Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.

### 14. Informations relatives aux transports

- |      |  |  |
|------|--|--|
| 14.1 | Numéro ONU   | Non applicable   |
| 14.2 | Nom d'expédition des Nations unies   | Non réglementé pour le transport selon les règlements U.S. DOT, ADR / RID, IMDG, IATA. |
|      | Nom technique  | Non applicable   |
| 14.3 | Classe(s) de danger pour le transport  | Non applicable   |
|      | Danger secondaire d'expédition   | Non applicable   |
| 14.4 | Groupe d'emballage   | Non applicable   |
| 14.5 | Dangers pour l'environnement   | Non applicable   |
| 14.6 | Précautions particulières à prendre par l'utilisateur  | Non applicable   |
|      | No EmS:  | Non applicable   |
| 14.7 | Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC | Non applicable   |

### 15. Informations réglementaires

- 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:

#### REGLEMENTS NATIONAUX :

Danemark - Numéro de code d'enregistrement du produit:	Indisponible
Danemark - Numéro de code MAL:	Indisponible
Danemark - Numéro de code MAL - Mélange:	Indisponible
Suède - Numéro de code d'enregistrement du produit:	Indisponible
Norvège - Numéro de code d'enregistrement du produit:	Indisponible
Classe de danger pour les eaux (WGK):	Indisponible

- 15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée par le fournisseur pour la substance ou le mélange.

### 16. Autres informations

Texte complet des Phrases-H citées dans la section 3:

H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H330	Mortel par inhalation.
H332	Nocif par inhalation.
H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

## MOTIF DE LA RÉVISION

Substance et/ou modification de la propriété du produit dans la (les) section(s) :

- 01 - Identification de la substance ou du mélange et de la société
- 02 - Identification des dangers
- 03 - Composition/informations sur les composants
- 05 - Mesures de lutte contre l'incendie
- 08 - Contrôle de l'exposition - Protection individuelle
- 11. Informations toxicologiques
- 15. Informations réglementaires

Aucune information.

## Liste de références:

Cette Fiche de Données de Sécurité a été établie à partir de données et d'informations provenant des sources suivantes:

La Base de Données Réglementaire Ariel fournie par 3E Company à Copenhague, Danemark;  
Règlement n ° 1907/2006 de la Commission de l'Union européenne sur REACH modifié dans le règlement (UE) 2015/830;  
Union européenne Règlement (CE) n ° 1272/2008 relatif à la classification, l'étiquetage et l'emballage des substances et des mélanges (règlement CLP) et ultérieures adaptations de progrès technique (ATP);  
Décision UE 2000/532/CE du Conseil et son Annexe établissant une "Liste des Déchets".

## Acronym / Abbreviation Key:

CLP	Classification, étiquetage et emballage des substances et mélanges
EC	Commission Européenne
EU	Union Européenne
US	Etats Unis
CAS	Chemical Abstract Service
EINECS	Inventaire Européen des Substances chimiques Commerciales Existantes
REACH	Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques
GHS	Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH)
LTEL	Limite d'Exposition à long terme
STEL	Limite d'Exposition à court terme
OEL	Limite d'exposition professionnelle
ppm	Parties par million
mg/m <sup>3</sup>	Milligrammes par mètre cube
TLV	Valeur limite d'exposition
ACGIH	American Conference of Governmental Industrial Hygienists
OSHA	Occupational Safety & Health Administration
PEL	Limites d'exposition admissibles
VOC	Composés organiques volatils
g/l	Grammes par litre
mg/kg	Milligrammes par kilogramme
N/A	Non applicable
LD50	Dose létale pour 50%
LC50	Concentration létale pour 50%

EC50	Concentration Efficace Médiane à 50%
IC50	Concentration Inhibitrice Médiane à 50%
TBP	Substance persistantes, bioaccumulables et toxiques
vPvB	Substance très persistantes et très bioaccumulables
EEC	Communauté Economique Européenne
ADR	Accord Européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
RID	Transport international de marchandises dangereuses par chemin de fer
UN	Nations Unies
IMDG	Code Maritime International des Marchandises Dangereuses
IATA	Association Internationale pour le Transport Aérien
MARPOL	Convention internationale pour la prévention de la pollution maritime par les navires, 1973 complétée par le protocole de 1978.
IBC	Grand Reservoir Vrac
RTI	Irritation des voies respiratoires
NE	Effets narcotiques
STOT	Toxicité spécifique pour certains organes cibles

Pour plus amples renseignements, s'il vous plaît contacter: Technical Services Department

Les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les règlements tant nationaux que communautaires. Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci. Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés dans la fiche technique sans avoir obtenu au préalable des instructions écrites de manipulation.